

1. Préambule

Les Règlements Sportifs de la DM3 prévoient l'attribution de 2 places.

Le présent cahier des charges a été validé par le Bureau Directeur du comité, et a pour objectif de mettre en place un processus d'étude des dossiers de candidature pour l'obtention d'une place réservée en DM3.

2. Etude des dossiers de candidature

La Commission Départementale Seniors 5x5 aura pour mission d'analyser l'ensemble des candidatures dans des conditions de parfaite neutralité et égalité, selon le présent cahier des charges.

La Commission Départementale Seniors 5x5 pourra demander, si elle l'estime nécessaire, des éléments ou précisions complémentaires aux clubs souhaitant candidater à l'obtention d'une place réservée, et pourra par ailleurs se faire assister de tout autre expert pour l'analyse du dossier (juridique, financier, etc...). La Commission Départementale Seniors 5x5 fixera une date limite au club afin qu'il fournisse les éléments complémentaires ; tout élément non transmis dans ce délai ne pourra être pris en compte.

Après analyse des dossiers reçus, la Commission Départementale Seniors 5x5 établira un classement par division de l'ensemble des candidatures, en indiquant éventuellement les candidatures irrecevables (hors délai, aucun élément au dossier, critère éliminatoire...).

3. Groupelements sportifs éligibles

Tout groupement sportif créant une nouvelle équipe, pourra se porter candidat afin que cette équipe bénéficie d'une place réservée en Championnat DM3.

Le Règlements Sportif précise quant à lui qu'une « *association sportive ne peut engager qu'une équipe masculine Senior DM3* ».

4. Modalités d'envoi du dossier de candidature

Afin de se porter candidat pour une place réservée, le groupement sportif devra au préalable compléter le formulaire en ligne dédié **entre le lundi 7 juillet et le dimanche 13 juillet 2025 midi**, disponible via lien suivant :

Lien vers le FORMULAIRE : <https://forms.gle/vyeEy9KJgJ5bKkpf6>

Tous les éléments du dossier de candidature devront en outre être envoyés **au plus tard le dimanche 13 Juillet 2025 minuit**. Ceux-ci devront être transmis par mail (sportiveseniorscd13@gmail.com).

Tout document transmis par un autre moyen que celui-ci ne sera pas pris en compte.

Le dossier de candidature prendra la forme d'une note détaillée présentant l'ensemble de la candidature du club, en détaillant notamment tous les éléments qui la caractérisent, par critères et sous-critères, et devra être accompagné de toutes les pièces justificatives afférentes.

Tout dossier de candidature ne respectant pas les conditions ci-dessus, sera déclaré irrecevable.

5. Engagement du/de la Président(e) du groupement sportif

Le/la Président(e) du groupement sportif devra signer et joindre à son dossier de candidature :

L'annexe 1 : Attestation sur l'honneur, indiquant que son club s'engage à respecter l'ensemble des obligations et règlements de la division pour laquelle il/elle candidate ;

6. Recevabilité du dossier

La recevabilité suppose le respect de l'ensemble des conditions de forme posées par le cahier des charges et le dépôt d'un dossier de candidature dans les délais impartis.

Enfin, tout groupement sportif n'étant pas à jour de ses règlements et cotisations auprès des instances fédérales (FFBB, Ligue Régionale, Comité Départemental/Territorial) **au plus tard le 30 juin 2025** verra son dossier de candidature jugé irrecevable.

De même, tout groupement sportif ne respectant pas les obligations sportives de la division dans laquelle il postule verra également son dossier de candidature jugé irrecevable.

7. Critères d'évaluation

La Commission Départementale Seniors 5x5 établira un classement entre les différentes candidatures compte tenu des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance et de leur pondération :

3 critères ont été retenus par le Bureau Directeur :

1. Critère sportif (60%)
2. Critère complémentaire (30%)
3. Critères financier (10%)

En cas d'égalité de points entre des candidatures, il sera alors établi un classement particulier entre les équipes à égalité, en prenant en compte, par ordre préférentiel :

- Le classement pour le critère sportif
- Le classement pour le critère complémentaire
- Le classement pour le critère financier.

Si deux candidatures restent à égalité après application de ces critères, le Bureau Directeur sera compétent pour départager ces dossiers.

Critère sportif (60%)

- Niveau des joueurs pour la saison 2024-2025 (sur la base de 10 joueurs)

Niveau de joueur	Nombre de points par saison
NM3 à Pro	25 points
PNM	20 points
Jeune Ligue – Senior RM2	15 points
Jeune Département -Senior RM3	10 points
Senior Département	05 points

- Niveau de l'entraîneur pour la saison 2025-2026

Diplôme	Nombre de points par saison
DESJEPS, DEPB	300 points
BEES 2 ^e degré	275 points
DEJEPS, DEFB	250 points
BEES 1 ^e degré	225 points
CQP TSBB, DETB	200 points
Module 1 du DETB	175 points
Entraîneur Région (ER)	150 points
CS du DETB	125 points
Entraîneur Jeunes (EJ) – BPJEPS	100 points
Brevet Fédéral (Enfants – Jeunes – Adultes)	75 points
Initiateur	50 points
Animateur Club, Animateur Mini- Basket	25 points

Le groupement sportif candidat devra fournir le rooster de son équipe ;

Critère financier (10%)

Sur demande, le club devra fournir les justificatifs permettant d'apprécier le critère financier au regard des éléments suivants :

Sous-critères	Nombre de points attribués
Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) présentant une situation nette positive au terme de la saison 2023-2024	20 points

Critères complémentaires (20%)

Sous-critères	Nombre de points attribués
Classement de la salle principale H2 ou H3 Salle de repli H2 minimum	10 points + 10 points si H3 5 points si OUI
Labels : • Label EFMB * 25 points ** 30 points • Label EDMB * 10 points ** 15 points *** 20 points • Label Club formateur ** 10 points *** 15 points • Label FFBB Citoyen MAIF ** 10 points *** 15 points • Participation OBE 5 points	
• Nombre d'arbitre : - Plus de 5 arbitres 10 points - Moins de 5 arbitres 5 points • Nombre de stagiaires arbitre - Plus de 2 arbitres 10 points - Moins de 2 arbitres 5 points • Nombre de candidats à l'EAD - Plus de 2 arbitres 10 points - Moins de 2 arbitres 5 points	

8. Processus de décision

Comme indiqué précédemment, la Commission Départementale Séniors 5x5 établira un classement et par division de l'ensemble des candidatures, qu'elle proposera au Bureau Directeur pour validation.

Elle s'appuiera ensuite sur ce classement pour proposer les places réservées au regard du Règlement Sportif.

Comme prévu par les Règlements Sportifs du CD13, « *lorsqu'une wild-card n'est pas attribuée en DM3, que ce soit en cas de refus ou d'impossibilité conformément à la réglementation applicable, la place vacante peut être pourvue selon le ranking.* »

9. Contact

Pour tout complément d'information concernant les modalités de candidature ou le processus d'attribution des places réservées, vous avez la possibilité de contacter la Commission Départementale Séniors 5x5 par mail, via l'adresse mail suivante : sportiveseniorscd13@gmail.com.

ANNEXE 1

LETTRE D'ENGAGEMENT DU/DE LA PRÉSIDENT(E)*

Par la présente lettre, je soussigné(e)

Occupant les fonctions de Président(e) du groupement sportif

Candidate pour une place réservée en DM3.

Déclare m'engager sur l'honneur à ce que le groupement sportif respecte l'ensemble des dispositions réglementaires et obligations de la division pour laquelle il candidate afin de pouvoir prétendre à une place réservée pour la saison 2025-2026.

A, le

Signature

**Document à compléter et signer, puis à joindre obligatoirement au dossier de candidature*